

# RÈGLEMENT

## 1 – OBJET DU RÈGLEMENT

L'objet du présent règlement est de définir les conditions dans lesquelles le SMICTOM Sud Est 35 propose l'utilisation de bacs pour collecter des déchets issus des manifestations exceptionnelles ayant lieu sur son territoire. Cela concerne les Communautés de Communes du Pays de la Roche aux Fées, de Châteaugiron et la communauté d'agglomération de Vitré.

Ce règlement est issu de la délibération du bureau syndical du 10 avril 2012.

## 2 – NATURE DU DÉCHET

### 2.1 - Les bacs roulants mis à disposition

Le SMICTOM Sud Est 35 met à disposition des organisateurs d'événement deux types de bacs roulants : le premier pour les ordures ménagères (déchets non-recyclables) d'un volume de 340 litres ou de 660 litres et le second pour les emballages (déchets recyclables) d'un volume de 240 litres ou de 750 litres.

Seules les communes suivantes peuvent obtenir des bacs de déchets recyclables de 750 litres : Argentré du Plessis, Châteaugiron, Châteaubourg, Domloup, Étrelles, Janzé, La Guerche de Bretagne, Retiers, Noyal-sur-Vilaine Servon-sur-Vilaine et Vitré.

### 2.2 - Exemples de déchets

Exemples de déchets recyclables déposés couramment lors des événements dans le bac jaune réservé aux emballages : cartons, cartonnettes, canettes aluminium, bouteilles plastiques, briques alimentaires...

Les gobelets plastiques, nappes en papier, serviettes en papier sont à exclure du tri sélectif et à mettre dans le bac gris des ordures ménagères. Pour rappel, les ordures ménagères doivent être déposées à la collecte en sacs fermés.

### 2.3 - Le verre

En ce qui concerne le verre, son mode de collecte ayant évolué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le syndicat ne met plus à disposition de conteneurs sur roulettes.

Un contenant aérien de 4m<sup>3</sup> pourra être mis à disposition de la manifestation selon la fréquentation estimée de celle-ci. Le syndicat étudiera en amont le volume potentiel généré et mettra à disposition ce contenant ou non.

Si le volume n'est pas suffisant, le verre devra être déposé au sein du contenant le plus proche déjà en place sur la commune concernée. Le cas échéant, une clé sera remise au responsable de la manifestation afin qu'il puisse utiliser la trappe gros producteur de manière à faciliter le dépôt de verre.



# RÈGLEMENT

## 3 – MODALITÉS D'APPLICATION

### 3.1 - La réservation des bacs

Le SMICTOM Sud Est 35 possède un parc de bacs dédié aux manifestations exceptionnelles ayant lieu au cours de l'année. Les mairies ou les associations souhaitant utiliser des contenants pour une période bien définie doivent en faire la demande **1 mois** au préalable et remplir le tableau récapitulatif des besoins (voir annexe).

### 3.2 - Le retrait des bacs

Les bacs sont à récupérer à VITRÉ au 19 rue Pierre et Marie Curie. Un rendez-vous doit être défini à l'avance. Les dépôts et les retraits de bacs sont effectués en présence d'une personne du SMICTOM.

## 4 – COLLECTE DES CONTENANTS

Les contenants doivent être regroupés et présentés en un point unique accessible aux camions de collecte. Ce point sera défini avec le responsable du service collecte au préalable.

Ils sont intégrés au jour de collecte de votre commune.

Pour les emballages, l'organisateur est tenu de veiller au respect des consignes de tri.

**Attention** : les dépôts au sol ne seront pas collectés.

## 5- RESTITUTION DES CONTENANTS

### 5.1 - Nettoyage des bacs

**L'emprunteur s'engage à nettoyer les bacs** après leur utilisation afin qu'ils puissent être réutilisés par une nouvelle commune. Le cas contraire, les bacs seront refusés et l'emprunteur devra les nettoyer.

### 5.2 - Détérioration

Toute détérioration constatée doit nous être signalée afin de pouvoir procéder à une maintenance.



# PRÊT DE BACS ROULANTS

# MANIFESTATIONS

# RÉSERVATION

## ANNEXE DE RÉSERVATION

Merci de scanner ce document complété et signé et le renvoyer par e-mail à [administration@smictom-sudest35.fr](mailto:administration@smictom-sudest35.fr)

Collectivité / Association .....

Commune.....

Nom et prénom du contact : .....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....

Date ou période de la manifestation : .....

Adresse du site : .....

Nombre de personnes attendues : .....

Type de restauration : .....

Est-ce la première édition ? :  oui  non

Besoins :	Ordures ménagères		Collecte sélective	
	340 litres	660 litres	240 litres	750 litres
Nombre de bacs				

Jour de collecte sur la commune : .....

Retour des bacs (vous disposez d'une journée pour les nettoyer) : .....

« Je m'engage à respecter les termes du règlement »

Fait le .....

A .....

Signature

Les informations vous concernant font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des demandes spécifiques de matériels ou de supports, déclaré à la CNIL sous le n° 1572990. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, sur simple demande auprès du SMICTOM SE 35.

